

Fondation européenne pour la formation professionnelle: extension aux pays TACIS (1ère modif. règl. 1360/90/CEE)

1994/0070(CNS) - 26/04/1994

La commission des budgets a adopté le projet de rapport de Mme THEATO. Par ses amendements, elle souligne qu'en matière de gestion du personnel des organismes satellites, il convient d'appliquer les réglementations applicables aux fonctionnaires et aux autres agents des Communautés tout en garantissant la flexibilité nécessaire de l'organigramme et l'exécution des tâches spécifiques dans les délais.